

Conseil municipal du 26 septembre 2016

Interventions des élus

« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »
Citoyen(ne)s élu(e)s non encarté(e)s / Parti de Gauche / Ensemble / Nouveau Parti Anticapitaliste / Europe Écologie Les Verts

Christiane Fraysse, Jacques Arfeuillière, Manon Labaye, Mad Joubert



72 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des dossiers importants :

- [L'arrivée de Mad Joubert, élue municipale du groupe Osons Poitiers](#)
- Le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels de la Vallée du Clain
- La privatisation d'une parcelle rue du Maréchal Lyautey
- La vente de l'immeuble 71 rue Condorcet à un privé
- La suppression de chemins communaux
- Le projet d'aménagement de l'îlot Tison
- Le subventionnement à des associations sportives, culturelles ou de solidarité
- Le soutien aux projets éducatifs de découverte, culturel et artistique
- L'augmentation des tarifs de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

Les élu-e-s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenus sur 23 délibérations listées pages suivantes.

Thèmes

Finances publiques.....	2
Environnement.....	4
Ressources humaines.....	6
Éducation	6
Sport.....	9
Culture	10
Solidarité, action sociale, santé.....	10
Voirie	11
Habitat, Logement	11
Tourisme	12
Rétroactivité des délibérations	13

Finances publiques

Liste des Marchés et leurs avenants (JA)

Quelques remarques sur ces marchés dont la liste, je ne fais que répéter ce que Christiane a dit vendredi à Grand Poitiers, nous parvient trop tard pour que nous puissions l'éplucher lors de la commission des finances.

Marché 17034 : il s'agit de location de matériel pour la journée des associations. Près de 90 000 euros pour compléter un équipement dont nous pensions que le coût nous mettait à l'abri de ne pouvoir assurer l'organisation d'une manifestation sans recourir à des prestations de service supplémentaires et extérieures.

Marché 17049 : la somme, 400 000 euros, interroge sur ce que nous sommes capables de faire en régie en matière d'espace verts. Il s'agit de sous-traitance en matière d'aménagement paysager.

Marché 17093 : 100 000 euros ce n'est pas rien. Ce remplacement coûteux est-il justifié en regard des exigences de la transition énergétique ? La question est : qu'est-ce qu'on veut éclairer, doit-on éclairer tout le temps et à tout va ?

Marché 17170 : Encore une réponse technologique au problème de la sécurité. Nous nous demandons jusqu'à quel niveau nous allons répondre aux injonctions de l'industrie dans ce domaine qui décidément prospère. 25 000 euros, ce n'est pas rien pour la serrure d'une cour.

Marché 17134 : je voudrais enfin m'arrêter sur cette ligne qui fait état de l'achat de chèques vacances, ce qui correspond à la reprise en régie des prestations jusque-là assumées par le COMAS. Pour ne pas être accusé de déporter le débat municipal à Grand Poitiers, c'est peut-être le lieu ici de faire quelques observations sur ce sujet.

Nous avons constaté à Grand-Poitiers le vote de la subvention qui couvre les mises à disposition mais qui ne dit rien de l'avenir du Comas. Nous souhaitons donc revenir sur cette question maintenant que nous avons connaissance des résultats de l'Audit sur la situation financière de l'association. Et que dit clairement cette étude de Duo Solutions ? Elle confirme que ce qu'il est convenu de nommer dérive financière est causé essentiellement par la gratuité des chèques vacances. Et c'est là que nous ne comprenons pas. Dès la première AG de 2014, la représentante de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) alerte sur le fait que la gratuité des chèques vacances pour les agents est interdite. Au CA d'avril 2014, on constate un manque de trésorerie et on commence à puiser dans la réserve (compte-sicav). Le 20 février 2015, le CA indique un déficit de plus de 126 000 euros. Je précise qu'à chaque CA la collectivité est présente (Direction des Ressources Humaines). J'ajoute que le commissaire aux comptes de l'association (M. Morillon) a joué son rôle d'alerte et a même prévenu l'élu responsable dès janvier 2015.

C'est pour toutes ces raisons que nous continuons à protester contre la manière dont le problème a été traité. La collectivité était alertée et on avait les moyens de réagir très en amont, au moment où l'équipe responsable de ces dérives était en place.

La nouvelle équipe issue des élections, consciente de la situation du COMAS est arrivée avec un projet de redressement et c'est à ce moment que l'association est désavouée et qu'on lui enlève la possibilité d'agir. Aujourd'hui, cette équipe est porteuse d'un projet solide, le COMAS (Comité d'Action Sociale) a évolué en CASC (Comité d'Activités Sociales et Culturelles) ce qui lui permet de prévoir des actions en réseau avec d'autres CASC et de proposer des prestations à moindre coût en même temps qu'il dégage des pistes d'autofinancement. Il n'y a aucune raison pour qu'il ne puisse conduire une action pour laquelle il a été régulièrement élu par les agents de la collectivité.

D'autant que la solution intermédiaire n'est pas satisfaisante. La commission qui détermine les prestations pour cette année, outre le fait qu'elle n'a pas la légitimité des élections, aboutit à des prestations qui ont très nettement reculé : on a changé par exemple de référence pour le calcul du quotient familial et on est passé de 7 tranches à 4 tranches, ce qui favorise les tranches les plus hautes et pénalise les plus petites (beaucoup d'agents sont ainsi passés de 50 % d'aide à 25 % d'aide). Les aides elles-mêmes ont diminué : deux exemples, le maximum du chèque rentrée qui était à 100 euros est passé à 70 euros ; celui du chèque naissance est passé de 140 à 70 euros.

Ce que nous demandons maintenant que l'Audit a rendu son analyse : que le COMAS retrouve sa subvention de fonctionnement ; que son projet soit publié auprès des salariés afin que ceux-ci gardent la maîtrise en élisant leurs représentants de l'activité sociale et culturelle qui les intéresse.

Politique de stationnement (CF)

[Délibération n°10 \(2016-0340\) Approbation du compte de gestion 2016 – Budget annexe Parkings](#) et [Délibération n°11 \(2016-0341\) Approbation du compte administratif 2016 – Budget annexe Parkings.](#)

A propos des délibérations 10 et 11 sur le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Parkings, nous nous abstiendrons sur ces deux délibérations non pas parce que nous remettons en cause la qualité des comptes produits et la juste traduction comptable de ce qui a été réalisé. Nous rappelons que nous demandons depuis un certain temps que les recettes et les dépenses liées à l'activité immobilière ne soient pas intégrées dans le budget de stationnement. Ces recettes de location représentent environ 6% des droits de stationnement, mais nous ne savons pas si les charges relatives à ce commerce sont à cette hauteur-là. Charges d'amortissements, charges financières et autres. Ce n'est pas par purisme comptable que nous faisons cette demande. Nous voulons savoir si nous minimisons le coût de la politique de stationnement ou si nous menons une action en faveur du commerce en centre-ville et si c'est cela nous demandons pourquoi le commerce carrefour city plutôt qu'un autre.

Donc est-ce que la location du carrefour city reste dans le budget de la ville ou bien est-ce que cette location est transférée aussi et si oui dans quel budget ? Location immobilière ou parkings ?

Le transfert de ce budget à Grand Poitiers ne nous empêchera pas de parler du stationnement en Conseil Municipal. Et ce n'est pas parce que la compétence sera communautaire que nous n'en parlerons plus ici. Nous gardons à l'esprit que les conseillers communautaires sont issus des élections municipales, vouloir établir une frontière étanche et arbitraire entre ces deux instances c'est ne pas prendre en compte le mode de scrutin que le législateur a choisi pour les intercommunalités.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenus sur ces deux délibérations.

Environnement

Cession d'une parcelle rue du Maréchal Lyautey (JA)

Délibération n°54 (2016-0316) Cession d'une emprise en nature d'espace vert - rue du Maréchal Lyautey.

Quand on voit la situation de la parcelle, on se demande pourquoi on devrait privatiser cet espace. Il y a là une occasion parfaite de créer un espace partagé au bénéfice des habitants du quartier que l'on peut laisser à des initiatives semblables à celle des incroyables comestibles.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Parc Mozart* (CF)

Délibération n°21 (2016-0370) Avis du Conseil municipal sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels de la Vallée du Clain : mouvements de terrain.

Nous voterons contre cette délibération, non pas parce que nous n'approvons pas ce plan mais parce que la délibération indique que Grand Poitiers souhaite que l'aléa et le zonage réglementaire définis dans le projet de PPR mouvement de terrain sur le parc Mozart à Poitiers soit revus dans ce PPR mouvement de terrain au regard des investigations géothermiques réalisées actuellement sur ce site. En clair, la collectivité souhaite que ce PPR mouvement de terrain ne la contraine pas si ce parc est exempt de risque de glissement de terrain.

Notre position est différente : nous pensons que quel que soit le risque ou l'absence de risque, ce parc doit rester un espace vert.

Nous apprenons au détour de cette délibération l'intention d'urbaniser le parc. Nous y sommes farouchement opposés.

Il est labellisé LPO. Il constitue une respiration dans ce quartier, il borde la falaise et il permet aux cyclistes et piétons de se rendre aux Couronneries sans emprunter l'avenue de l'Europe.

Il offre une vue intéressante de Poitiers à partir d'un lieu calme et arboré. Est-ce que les habitants ont été informés de cette intention d'urbaniser lors d'un conseil de quartier ?

Nous voterons donc contre cette délibération.

*Pour information, le Parc Mozart a été renommé Parc des Crêtes par [délibération ville du 28 septembre 2015](#) mais la délibération n°34 en question présentée aux élu-e-s lors du conseil faisait bien état du Parc Mozart.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Chantier de la LGV/SEA : mesures compensatoires (JA)

[Délibération n°43 \(2016-0354\) Proposition de convention avec COSEA LISEA relative aux mesures compensatoires dans le cadre du chantier de la LGV/SEA sur le site de la Cassette sur la commune de Poitiers.](#)

Content bien sûr de la volonté affichée de renaturer la vallée de la Boivre même si on est bien obligé de rappeler que les dommages occasionnés par le grand chantier inutile de la LGV sont irattrapables. Mais je veux profiter de ce coup de projecteur sur notre petite rivière pour demander à ce que nous ne participions pas, en tant que ville, au saccage du patrimoine naturel. Les riverains de la rue Maillochon ont eu en effet, à la fin du mois d'août, la douloureuse surprise de voir se transformer radicalement leur paysage en moins d'une journée. Alors même qu'il y a moins de deux ans, une réunion de quartier faisait émerger l'idée de préserver un espace vert du côté de la passerelle dans un quartier qui en est privé, on a quasiment raclé une berge, supprimant une large haie naturelle qui séparait la rue des voies ferrées de la gare. Il faut noter que cet espace, préservé jusque-là pour le bénéfice de la biodiversité avait le mérite grâce aux ronciers, aux herbes hautes d'abriter oiseaux des jardins, poules d'eau et canards ; qu'il offrait également la fraîcheur d'un énorme saule aujourd'hui disparu. La raison ? Préserver les caténaires de l'autre côté de la Boivre et je dois reconnaître que l'extrémité des branches du saule commençait à tutoyer la ligne. Une situation qu'un élagage léger pouvait régler très facilement. C'est pourquoi quand je vois la qualité de la réponse à la demande de la SNCF de libérer ses caténaires, je me demande si un citoyen peut obtenir une réponse aussi zélée quand il demande que l'on protège un arbre.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Îlot Tison (CF)

[Délibération n°46 \(2016-0315\) Reconquérir Tison - projet d'aménagement de l'îlot Tison.](#)

Nous sommes favorables sur le principe à ce projet d'aménagement de l'îlot Tison. Nous aurions souhaité une présentation plus régulière de l'avancement du projet. Nous savons que la collectivité travaille sur le scénario de l'énergie partagée. Pourquoi cela ne nous a pas été présenté en commission ? Nous pensons que ce type de financement est à promouvoir et nous nous interrogeons sur la frilosité de la collectivité à communiquer sur ce point.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Ressources humaines

Formation du personnel (CF)

Délibération n°24 (2016-0345) Plan de formation et de développement des compétences 2016-2018.

Nous sommes bien entendu favorables à un plan de formation et de développement des compétences. Mais attention à créer des conditions de travail qui permettent aux salariés de bénéficier de ce plan de formation. Lorsque la charge de travail est trop importante du fait du non remplacement des collègues malades ou de longues vacances de poste après mutation ou départ à la retraite, le personnel devient la variable d'ajustement budgétaire dans le public comme dans le privé et bien des salariés s'autocensurent et choisissent de ne plus participer à des formations. Nous souhaiterions qu'un point régulier soit fait sur les participations aux formations, afin de vérifier comment la collectivité se situe sur ce point-là et demandons à être destinataires du plan d'évaluation à 3 ans.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Éducation

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) (JA)

Délibération n°37 (2016-0306) Attribution de subventions aux maisons de quartier - Vie de quartier - Mobilier et équipement - Subvention d'investissement aux Maisons de quartier.

Un mot sur les CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) attachés aux maisons de quartier et subventionnés dans cette délibération. Ces projets sont nécessaires, d'autant plus nécessaires que recule dans l'école le champ de l'accompagnement personnel de l'élève. Souvenons-nous comment 60h d'aide personnalisée ont été remplacées par moitié moins d'heures d'activités pédagogiques complémentaires ; souvenons-nous de l'attaque contre des dispositifs d'aide comme les RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). Le résultat est là : il faut dégager les moyens d'un accompagnement hors l'école de plus en plus important et si ce qui s'y passe est souvent efficace et important grâce à l'énergie et les moyens réunis dans ces structures, cela ne concerne bien sûr que les élèves que l'on convainc et non pas tous ceux que l'on devrait atteindre, ce que seul permet le temps scolaire. J'ajoute un mot sur le fait que le collège connaît la même évolution et voudrais en profiter pour alerter sur les conséquences extrêmement négatives que cela risque d'avoir sur nos jeunes : le collégien est invité depuis septembre à passer moins de temps dans son établissement, ce qui le conduit hors les murs dès 16 h. En l'absence d'accompagnement, c'est dans la rue que beaucoup font leurs devoirs ou devant leur écran de jeu en attendant que les parents rentrent du travail ou de leurs activités. Si je cite un terrain que je connais bien, Châtellerault, le résultat ne s'est pas fait attendre et depuis la rentrée, les incidents se multiplient autour du kiosque du centre-ville où ils sont lâchés une heure plus tôt. Pour conclure, ces CLAS sont indispensables et font du bon travail mais ce dispositif, en primaire comme au collège va vite s'avérer insuffisant si l'État continue de se désengager de ses missions les plus importantes.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Restauration scolaire et accueil périscolaire (ML)

Délibération n°26 (2016-0330) Détermination des tarifs pour les enfants fréquentant la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

Nous sommes toujours contre l'augmentation des tarifs de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire qui visent à accroître les inégalités et mettent toujours les mêmes familles en difficultés financières alors que la gratuité pourrait être une solution, au moins pour les familles les plus démunies.

Je profite de cette délibération sur les écoles pour interpeller les élus de la majorité sur les mesures de sécurité qui ont été mises en place à la rentrée :

- Le temps d'accueil du matin a été réduit à 10 minutes alors qu'il était de 20 minutes pour certaines écoles maternelles ;
- Les ATSEM sont à la grille et plus dans la classe et laissent donc la/le professeur-e seul-e avec 30 enfants. De plus, cela ne fait pas partie de leurs missions ;
- Le système d'interphone n'est plus suffisant et des visiophones vont être rajoutés ;
- Lors de la garderie du soir, il n'est plus possible de rentrer dans les bâtiments et dans le même temps on demande aux parents de ne pas créer de rassemblements devant les écoles.

En parallèle sont mises en places dans les écoles maternelles et élémentaires, à la demande de l'Éducation Nationale, des simulations d'attaques terroristes en plus des exercices d'incendie.

Quel est le but de tous ces dispositifs, si ce n'est de renforcer un climat de peur permanent, de paranoïa, qui font que les groupes terroristes tel que Daesh gagnent un peu plus chaque jour puisque nous devons organiser nos vies en fonction de leurs actes potentiels. De plus ce climat sécuritaire augmente le racisme et l'islamophobie au bénéfice des plus réactionnaires.

Tout ceci est en lien avec la mise en place par la mairie de Poitiers des « parcours citoyens » où l'on propose entre autres, aux professeurs des écoles, de faire découvrir à leurs élèves le métier de policier, d'organiser des ateliers citoyens avec des représentants de la police nationale et de la police municipale. C'est là les conséquences de l'idéologie « républicaine » du 1er ministre, qui apporte l'état policier jusque dans nos écoles.

On peut supposer que le métier de policier sera glorifié, qu'on ne les présentera que comme les héros qui arrêtent les terroristes, font respecter les lois, aident les autres...

Bien sûr on ne parlera pas des violences policières contre les salariés qui défendent leurs droits. On ne parlera pas du harcèlement envers les jeunes de quartiers. On ne parlera pas des policiers qui ramènent des sans-papiers aux frontières et vident les squats. On ne parlera pas des policiers qui s'en prennent à une dame âgée qui proteste pacifiquement contre l'abattage d'arbres dans son quartier.

Quel est l'intérêt pédagogique de ces propositions ?

Nous alertons sur cette nouvelle dérive mise en place dans nos écoles, qui n'apporte aucune sécurité aux enfants, aux enseignants et aux personnels. Plutôt que le sécuritaire, l'école a besoin de plus d'enseignants, d'une vision plus horizontale de l'éducation, de mettre au centre de son projet l'égalité pour tous, de plus d'éducateurs, de plus d'animateurs.

Les élèves, parents d'élèves, professeurs et personnels « valent » mieux que ce modèle d'éducation qui pâtit de la casse continue des services publics au profit d'une économie néo-libérale.

Quelle école voulons-nous pour nos enfants ?

Pour nous, l'école devrait permettre l'apprentissage de la vie en collectivité, de la solidarité et d'un esprit critique. Une école qui respecte le rythme des enfants, où il n'y aurait pas plus de 20 élèves par classe. Une école qui serve à l'émancipation, au rejet des discriminations afin échapper aux logiques de l'individualisme et de la compétition. Plutôt que de se renfermer, nous pensons qu'il faut justement que l'école soit ouverte, ouverte aux familles, ouverte sur la ville, sur le quartier.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Classes découvertes (JA)

Délibération n°27 (2016-0331) Soutien aux projets de "classes découvertes".

Je voudrais plaider pour un soutien plus important à ce type de projet. Est-il possible de savoir l'effort sur un an en soutien de ce type de projet ? Si on ne prend que cette délibération, moins de 5 000 euros pour une ville de notre importance, c'est peu quand il s'agit de dispositifs pédagogiques d'une grande efficacité, qui jouent sur l'apprentissage de la vie collective, qui font sortir les enfants là où la vie se passe, les arrachent aux écrans et leur permet l'observation in situ. C'est là que l'effort le plus important devrait porter, plus que sur l'équipement technologique. J'ajouterai que l'aide de la collectivité est d'autant plus importante que les écoles peinent à monter de tels projets, ne trouvant leur autofinancement que dans l'organisation avec l'aide des associations de parents d'élèves de quêtes et loteries diverses qui puisent bien sûr toujours à la même source, c'est-à-dire dans la bourse des familles. Et cela n'allège donc qu'en apparence la participation des parents. C'est un vrai souci pour beaucoup de familles et j'ai peur que cela ne freine la mise en œuvre de projets.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Éducation artistique et culturelle (JA)

Délibération n°28 (2016-0350) Subventions aux Parcours d'éducation artistique et culturelle, année 2016.

Là encore, je veux plaider pour plus d'ambition pour ces dispositifs irremplaçables puisqu'ils placent les élèves en position d'acteurs et non pas seulement de consommateurs de culture.

On sait bien que c'est la voie prioritaire à choisir dans ce domaine.

Cependant, si on se réfère à l'évolution de ces projets sur les trois dernières années et si plus de dispositifs sont concernés puisqu'on est passé de 6 à 14, on est bien obligé de constater que l'effort financier ne suit pas : il n'y en a que sept financés contre six il y a trois ans, on est donc toujours au même niveau de participation. Ces 24 530 euros, permettez-moi juste de les mettre en regard des 76 000 euros dépensés pour la venue d'un chanteur à la mode en affichant le même objectif de mettre à portée de tous une offre culturelle. Nous pensons qu'on construit plus solidement en abondant ce type de dispositif qu'en faisant briller un soir quelque chose qui scintille déjà bien assez dans les vitrines du showbiz.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Sport

Association « Fête le Mur » et Cercle d'éducation physique Poitiers (JA)

Délibération n°30 (2016-0305) Attribution de subventions municipales à des associations sportives et Délibération n°31 (2016-0362) Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Poitiers, la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, l'association « Fête le Mur » et l'Association Sportive Amicale des Couronneries.

Nous nous abstiendrons sur la subvention à Fête le Mur car nous ne pouvons nous satisfaire que cette action, qui ne manque pas d'intérêt, se fasse au détriment de l'action du sport scolaire.

En effet, il n'est pas question de contester l'objectif de la convention qui fait l'objet de la délibération suivante : Fête le Mur se propose de développer l'activité physique chez des jeunes qui en seraient tenus éloignés et c'est très bien. Mais il ne faudrait pas que le recours à des fondations prestigieuses, elles-mêmes soutenues par des sponsors qui en profitent pour exposer les jeunes à la publicité, prennent la place naturelle de structures publiques spécialisées. Je veux parler du problème posé à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) à Jules Verne. L'UNSS est un formidable outil au service des élèves, qui permet chaque année à plus d'un million de jeunes (dont plus de 40% de jeunes filles) de s'exprimer corporellement, de progresser, de s'épanouir, de se confronter aux autres lors des rencontres qu'elle organise. Présentes dans tous les établissements du second degré du service public d'Éducation, les associations sportives fonctionnent entre midi et deux, le soir, mais surtout le mercredi après-midi. Supprimer un créneau UNSS le mercredi après-midi au gymnase utilisé par Jules Verne, aura des répercussions sur nombre d'établissements, puisque les rencontres inter-établissements qui s'y déroulaient devront trouver un autre lieu d'accueil, alors que tous les gymnases sont déjà occupés le mercredi après-midi...

Pour nous, la mise à disposition des lieux de pratique, installations sportives, devrait se faire prioritairement en direction des établissements scolaires publics.

Sur la subvention suivante au Cercle d'éducation physique Poitiers (subvention d'investissement destinée à la sécurisation et la mise aux normes du terrain d'honneur du stade des Terrasses), nous votons contre. Encore une fois, c'est une forme de subventionnement du patronage Saint Joseph qui a déjà reçu un sacré coup de pouce quand il s'est agi de réhabiliter locaux et installations (285 000 euros).

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenus sur la subvention à l'association Fête le Mur et ont voté contre la subvention au Cercle d'éducation physique de Poitiers.

Culture

Subventions aux associations et structures culturelles (MJ)

Délibération n°32 (2016-0335) Action culturelle. Subventions aux associations et structures culturelles - Subvention d'équipement.

Nous sommes heureux de voter ces subventions pour l'aide à la création des associations et structures culturelles. Cependant, il y a toujours des difficultés pour diffuser ces créations surtout pour les nouvelles compagnies. Il faut des espaces pour les présenter, pour les tester devant les publics et éventuellement les vendre. Sinon, l'argent mis dans la création reste stérile. Nous connaissons un espace qui pourrait remplir très bien ce rôle, l'ancien théâtre de Poitiers.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Solidarité, action sociale, santé

Banque alimentaire (CF)

Délibération n°40 (2016-0329) Solidarité - Équipement social - Attribution de subventions aux associations. Année 2016.

Concernant la banque alimentaire : nous nous interrogeons en commission sur la différence entre le montant demandé et celui accordé. C'est le même scénario qui s'est produit à Grand Poitiers et Christine Burgères nous a expliqué que la collectivité avait fait le choix de ne pas satisfaire en totalité la demande faite par la banque alimentaire en raison de la hauteur de son fonds de roulement et que le montant accordé était conforme à ce que la banque alimentaire souhaitait au final. Nous souscrivons à ce choix de la collectivité d'ajuster le montant accordé en fonction de la situation financière des associations. En revanche, nous demandons que la collectivité subventionneuse soit attentive à ce que cela n'ait pas de répercussions sur les épiceries sociales et solidaires qui paient une cotisation à la banque alimentaire et qui ne sont pas dans la même situation financière. Nous avons d'ailleurs demandé une présentation sur la relation entre la banque alimentaire et les épiceries sociales car cela nous paraît important d'être informés des difficultés ou non des uns et des autres dans ce domaine.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers (CF)

Délibération n°41 (2016-0332) Solidarité - Réponse à l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou- Charentes - Labellisation du Conseil Local en Santé Mentale de Poitiers.

Nous sommes favorables à la mise en place de ce Conseil Local en Santé Mentale et la structure nous paraît tout à fait pertinente.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Voirie

Acquisition de la rue Raoul Follereau (CF)

Délibération n°55 (2016-0317) Aménagement des voiries, espaces verts et équipements - Autorisation de programme Entretien et embellissement de la Ville 2015 - Acquisition de la rue Raoul Follereau.

Cette rue traverse le campus universitaire, c'est également une voie de desserte inter quartier entre Beaulieu et le CHU. Cette rue est également utilisée comme une voie de transit et la vitesse y est souvent excessive. Est-ce que des aménagements correspondants à une voirie traversant un site universitaire sont envisagés ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Suppression de chemins communaux (MJ)

Délibération n°56 (2016-0319) Parc Aliénor d'Aquitaine - Cession d'une emprise en nature de chemin par la Ville à la SEP.

Sur la délibération 56, c'est-à-dire la cession pour 13 825 € de chemins communaux pour l'aménagement du futur parc d'activités Aliénor d'Aquitaine. En fait, il s'agit de la suppression de 2 chemins communaux, l'un qui relie le premier rond-point après l'autoroute sur la route vers Migné à la déchetterie St Nicolas à gauche et l'autre qui part derrière la zone commerciale.

Nous voterons contre cette délibération qui condamne des chemins communaux propices aux déplacements doux en particulier vers la déchetterie St Nicolas. Ce sont des types de voie qui peuvent être aménagées dans le cadre du Plan Vélo pour relier les communes entre elles et donc précieuses à conserver.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Habitat, Logement

Vente de l'immeuble 71 rue Condorcet à un privé (MJ)

Délibération n°60 (2016-0348) Cession de l'immeuble 71 rue Condorcet.

Concernant la délibération n°60 correspondant à la vente de l'immeuble Condorcet, la ville a fait le choix de vendre cet immeuble de trois appartements à un propriétaire privé.

Ce choix nous semble regrettable et il nous semble plus judicieux de le vendre à un bailleur social. En effet, ce quartier est un quartier pavillonnaire dans lequel pourraient très bien s'intégrer des habitants relevant d'habitat social dans le but d'une meilleure mixité sociale. C'est pourquoi nous ne voterons pas cette délibération.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

PTZ+ (JA)

Délibération n°61 (2016-0323) Production de logements neufs - Autorisation de programme 2015 - Développement Urbain - Habitat - Aide complémentaire au Prêt à Taux Zéro Plus (PTZ+).

On a déjà fait cette remarque, nous constatons le très petit nombre de dossiers. On a l'impression que le dispositif est peu connu et mériterait une communication spécifique ?

Cette intervention n'a pas été prononcée lors du conseil.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Tourisme

Campagne d'affichage « Poitiers la Romane »/Hôtel Mercure (CF)

Délibération n°72 (2016-0369) Désignation du représentant de la Ville de Poitiers au sein de l'Office de tourisme communautaire

Nous allons évoquer ici une question que nous avons posée en commission Grand Poitiers et qui a trouvé un début de réponse en Commission Ville. Ce n'est pas parce qu'un sujet est évoqué en commission que nous n'allons pas en parler publiquement en conseil. Sur le sujet des publicités, celles de Poitiers la Romane logotées Grand Poitiers qui ont fait l'objet d'un affichage dans le métro parisien, la Défense et Poitiers. Sur ces affiches épataouflant, on voit en bas à droite la photo d'une chambre de l'hôtel Mercure et un prix. En clair c'est une publicité pour un hôtel labellisé Grand Poitiers. Patricia Persico nous a renseigné sur le coût de cette campagne : 115 000 euros et sur le fait que c'est l'Office de Tourisme qui a fait le choix de cet hôtel.

Nous avons vu au conseil communautaire que 20 000 euros avaient été affectés à la campagne Poitiers la Romane, donc la question qui reste sans réponse est celle du financeur : est-ce l'Office de Tourisme, la Ville ou Grand Poitiers qui a financé la différence entre les 115 000€ et les 20 000€ ? Ou est-ce l'hôtel Mercure qui a pris en charge ces coûts, ce qui ne me paraîtrait pas anormal ? Dans ce cas une convention a dû être signée. Avec qui a-t-elle été signée ? L'Office de Tourisme, Poitiers ou Grand Poitiers ? Nous demandons des précisions sur ce sujet. Puisque l'Office de Tourisme est encore de la compétence de Poitiers, je pose la question ici. Nous sommes opposés au financement de la publicité d'un établissement privé par la collectivité.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Rétroactivité des délibérations

Partenariat Crédit Agricole et rétroactivité (JA)

Délibération n°8 (2016-0338) Convention de partenariat Journée des associations 2016.

La première remarque est pour le côté rétroactif de la délibération. Fidèles à notre principe, nous ne le voterons pas. Sur le fond nous voulons poser quelques questions : comment démarche-t-on ces partenaires ? Pourquoi le Crédit Agricole et pas la Nef par exemple ? Ils trouvent là un espace publicitaire bon marché, 6 000€ ce n'est pas beaucoup, ce qui après les places de parking de la rue Salvador Allende, doit nous assurer de leur reconnaissance. Nous pensons que l'on est en droit d'attendre beaucoup plus de ce type de partenariat.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Mécénats et rétroactivité (CF)

Délibération n°35 (2016-0375) Musées - Mécénats en faveur de la Ville de Poitiers par les sociétés Octant Sarl et Ressource et d'un partenariat avec la société Atech.

Pourquoi pas du mécénat et encore, pas dans n'importe quelle condition. De quoi s'agit-il ici ? D'une entreprise locale de La Rochelle ok, qui fait du design ok, pour un musée mais c'est l'entreprise qui prospecte et qui met à disposition pour quelques semaines les objets qu'elle fabrique et le coût de cette mise à disposition temporaire lui donnera droit à une déduction fiscale. Si l'on voit bien les avantages pour l'entreprise : publicité pas chère, déduction fiscale, choix du lieu de pub. Quelle est la plus-value pour le musée, pourquoi n'y a-t-il pas achat ?

Nous voyons de plus en plus de partenariat avec le privé, pourquoi pas, nous n'y sommes pas hostiles et c'est même inévitable dans une société qui n'est pas 100% étatisée mais notre question est celle de la complaisance de la collectivité à financer la publicité de telle ou telle entreprise plutôt que telle ou telle autre.

Nous voterons contre cette délibération non pas parce que nous avons des interrogations sur le mécénat mais parce que cette délibération est rétroactive : la mise à disposition a eu lieu le 20 septembre.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.